



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 017-200041689-20230403-CC2023_033-DE



Conseil Communautaire du 3 avril 2023

Objet : Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023

Numéro de délibération : CC2023_033

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNER, Jacques BARON, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Jean-Michel CHARPENTIER, Michel FILLEUL, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Corinne LAFFOND, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno RENAUD, Thierry GIRAUD, Pierre-Bastien MONTIGNY, Dominique SEYFRIED, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, Michel LALAIZON, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Patrick REVEILLAUD, Gilles BELON, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY

Absents excusés ayant donné procuration :

Marie-Agnès BEGEY donne pouvoir à Gérard LAMIRAUD
Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA
Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER
Alain FOUCHER donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Wilfrid HAIRIE donne pouvoir à Joël WICIAK
Maurice PINEAU donne pouvoir à Alain VILLENEUVE
Didier BASCLE donne pouvoir à Corinne ETOURNEAU
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Cyril CHAPPET
François PINEAU donne pouvoir à Sylvie POUILLET
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Annie PEROCHON
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE

Francine MINEAU donne pouvoir à Julien GOURRAUD

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 017-200041689-20230403-CC2023_033-DE



Absents :

Fabien BRODU, Bruno SOGUES, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Valérie BOUILLAGUET, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Jacques TROUVAT, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michel GARNIER, Patrick XICLUNA, Brigitte RICHEZ BAUDET, Marie-Pierre LE SELLIN, Bruno POMMIER, Valérie FLOCH-RUJU, Henoch CHAUVREAU, Ludovic BOUTILLIER, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : Rosier Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

SERRA Johanna

HOUET Patricia

BEBIEN Marie-Paule

PARAYRE Thibaut

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 91

Votants : 106

Pouvoirs : 15

Publication (affichage) ou notification du :

Vote des taux de la taxe d'enlèvement ménagères (TEOM) 2023

Le conseil communautaire a institué, par délibération n° CC2017_123 du 27 septembre 2017, un zonage pour service rendu en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

La mise en place de ce zonage permet, conformément aux articles 1609 quater et 1636 B sexies III du Code général des impôts, de voter des taux de TEOM différents pour chaque zone.

La variation des taux de TEOM ne faisant l'objet d'aucun encadrement ni plafonnement, le conseil dispose donc d'une entière liberté pour fixer ces derniers sous réserve, toutefois, qu'ils soient proportionnels à l'importance du service rendu.

Par délibération n°CC2022_122 du 10 octobre 2022, le conseil communautaire a modifié le zonage existant pour le passer de 2 à 3 zones de perception.

Il est rappelé au conseil communautaire qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les 3 zones au titre de l'année 2023 :

- **Zone n°1 : communes des secteurs suivants**

- Secteur Val de Trézence
- Secteur Saint-Hilaire de Villefranche
- Secteur Loulay
- Secteur Saint-Savinien périphérie
- Secteur Aulnay
- Secteur Matha périphérie
- Secteur Saint-Jean d'Angély périphérie

- **Zone n°2 : communes de Saint-Savinien et Matha**

- **Zone n°3 : commune de Saint-Jean d'Angély**

Suite au travail de la commission ressources, du comité exécutif et du bureau communautaire, Il est donc proposé de fixer les taux de TEOM 2023, le produit global attendu couvrant la participation à verser à CYCLAD :

- zone 1 : 8,91 %
- zone 2 : 8,44 %
- zone 3 : 8,38 %

Après avis favorable de la commission ressources du 27 mars 2023 et du bureau communautaire du 27 mars 2023, il est proposé au conseil communautaire:

- de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2023 comme suit :
 - zone 1 : 8,91 %
 - zone 2 : 8,44 %
 - zone 3 : 8,38 %
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 67
- Contre : 27
- Abstention : 12

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 017-200041689-20230403-CC2023_033-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,